

COMMUNIQUE

Paris, le 10 mars 2023

La **Confédération Univers Services** rassemble 7 organisations patronales relevant de la **Convention Collective des Prestataires de Services dans le domaine du secteur tertiaire** et cumule 99 % de la représentativité patronale de cette branche professionnelle qui regroupe 179 000 salariés.

Comme beaucoup d'industrie, la prestation de services dans le domaine du secteur tertiaire a été particulièrement impactée par l'inflation et sa principale conséquence : l'augmentation mécanique du SMIC.

Au cours des deux dernières années, comme la plupart des branches professionnelles, les organisations patronales n'ont eu de cesse de renégocier les grilles de salaire au gré des évolutions du SMIC. Le rythme très soutenu de ces évolutions n'a toutefois pas permis de signer à chaque nouvelle hausse un nouvel accord salaire même si les négociations étaient systématiquement ouvertes.

Ainsi, en **mars 2022**, un accord avait été signé par l'ensemble du collège patronale avec la CFDT, permettant une augmentation de sa grille conventionnelle jusqu'à **+4,14 %**.

Toutefois, dans un contexte d'inflation sans précédent, le SMIC allait de nouveau augmenter à hauteur de :

- +2,65 %, le 1^{er} mai 2022,
- +2,01 % le 1^{er} août 2022,

C'est dans ce contexte que la négociation a repris dès le mois de septembre 2022.

En dépit de l'incertitude sur la conjoncture économique de 2023, de l'inflation durable et du risque de récession, les organisations patronales ont proposé, en pleine responsabilité, un accord salaires avec une augmentation allant jusqu'à **+7,34%** de revalorisation par rapport à la grille salaires de mars 2022.

À la suite de la CPPNI du 13 décembre 2022, la Confédération Univers Services se félicite de constater que l'accord salaires proposé aux organisations syndicales a été signé par une majorité d'entre elles : CFTDT, FO, CFTC et SUD. **Ce dernier a été étendu par un arrêté en date du 1^{er} mars 2023.**

Cet accord historique permet de positionner le premier niveau de notre convention à hauteur de 1.720,94€ bruts mensuels (11,35€ bruts de l'heure pour les salariés non mensualisés). Le SMIC, fixé en janvier 2023, est de 11,27€.

Il est toutefois important de souligner que si les organisations patronales ont montré qu'elles avaient pleinement conscience des conséquences de l'inflation, le rythme des évolutions des prix de vente est pour sa part beaucoup plus lente et ne suit que « très rarement » le niveau d'évolution des salaires.

C'est donc un équilibre fragile qu'il est impératif de maîtriser sans quoi les conséquences sur les destructions d'entreprises pourraient être désastreuses pour le tissu économique et l'emploi.

Univers Service est une confédération patronale regroupant les organisations patronales suivantes : SP2C, SORAP, SNPA, SIST, SYNAPHE, CNET, FIGEC. Univers Service porte 99% de la représentativité patronale de la branche Prestataires de Services dans le domaine du secteur tertiaire, c'est 179 000 collaborateurs en France et plus de 20 000 entreprises.

Univers Service : <https://www.univers-service.com>